

Hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical

Monica Attinger – infirmière HPCI

1^{er} octobre 2009 – Musée Olympique de Lausanne

Constats



- ➔ Fréquence de la prise en charge de patients fragilisés en dehors des institutions de soins en constante augmentation
- ➔ Actes de soins invasifs effectués de plus en plus en ambulatoire
- ➔ Émergence de nouveaux microorganismes également en collectivité (BMR, SRAS, MCJ, virus grippe A(H1N1),.....)

Mais absence d'un système de surveillance épidémiologique adapté

Objectifs



- ↳ Diminuer les infections lors d'actes de soins
- ↳ Diminuer la transmission des infections croisées
- ↳ Contrôler le risque infectieux lié à l'environnement

Cycle de l'infection

Agent infectieux

Infection

colonisation

Réservoir

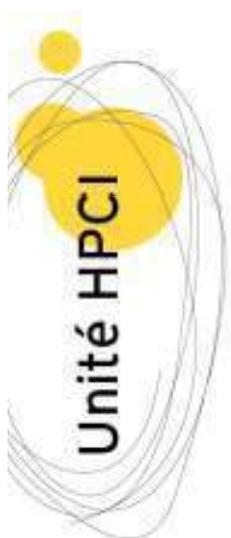
Êtres humains,
plantes, terre,
animaux, arthropodes
(poux, puces, lentes)

Porte d'entrée

Bouche, nez, gorge,
plaies, voies
génétales

**Véhicule de
transmission**

Êtres humains, eau, air,
aliments, poussières,
sauté, insectes



10 Précautions Standard (PS)



I - Hygiène des mains



II - Port de gants



III - Protection respiratoire et oculaire



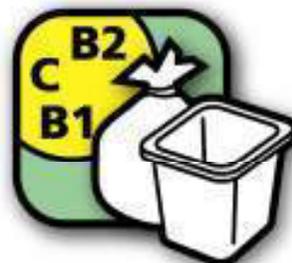
IV - Protection tenue de travail



V - Traitement des dispositifs médicaux et du matériel



VI - Traitement du linge



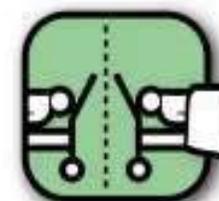
VII - Gestion des déchets



VIII - Environnement



IX - Protection du personnel



X Protection du patient

Précautions Standard

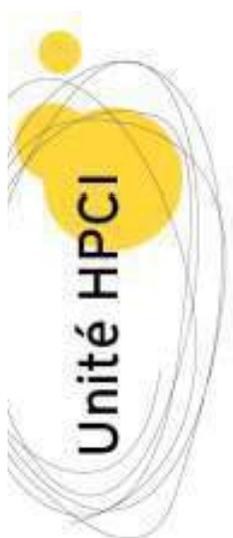


S'adressent à l'ensemble du personnel de soins et s'appliquent pour tout client lors de tout contact potentiel avec :

- ▶ La peau intègre
- ▶ Tous les liquides biologiques
- ▶ La peau lésée
- ▶ Les muqueuses

OBJECTIFS

- ✎ protection du patient : éviter la transmission de microorganismes du personnel au patient
- ✎ protection du personnel : éviter la transmission de germes du patient au personnel



**PREVENTION DES INFECTIONS
EN CONSULTATION AMBULATOIRE
ET
EN SOINS A DOMICILE**

www.hpci.ch



Organisation architecturale du cabinet

Pas de directives décrivant
l'organisation des locaux, les circuits
des personnes



Aménagements à prévoir

- ➔ Point d'eau/distributeur de sol. OH dans chaque salle de soins ainsi que dans les zones sanitaires
 - prévoir, à proximité de chaque point d'eau, un distributeur de savon neutre, un distributeur d'essuie mains à usage unique, une poubelle à pédale ou ouverte
 - ▶ qualité de l'eau : eau potable dans les locaux communs (vérifier la T°C), eau répondant aux normes pour des activités spécifiques (endoscopie, stérilisation,)
 - ▶ planifier le rinçage des circuits d'eau après une fermeture du cabinet > à une semaine
- ➔ Aération des locaux régulière (au min quotidienne) si absence de système de ventilation (obligatoire pour certaines activités)



Organisation des différentes zones

2 zones distinctes :

- Locaux n'étant pas en contact direct avec le patient et présentant un nombre non significatif de microorganismes (bureaux, couloir, réception, zones de stockage)
- Locaux où se pratiquent des activités sans pathologie particulière : salle de consultation, salle d'examens, radiologie, stérilisation, laboratoire,



Mesures préventives adaptées au risque de transmission de germe dans chaque zone

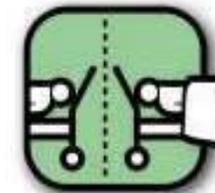


Locaux communs



Salle d'attente :

→ délimiter une zone pour l'accueil de patients contagieux (grippe)



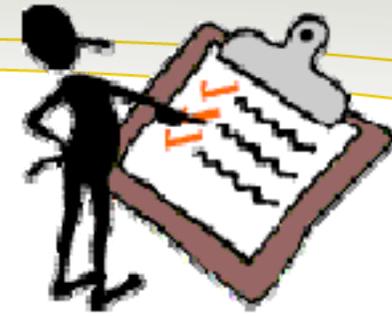
→ prévoir du matériel de protection (masques de type chirurgical, poubelles,)



→ privilégier le mobilier d'entretien facile (jouets)



Locaux de stockage



- Locaux sécurisés, en dehors du flux des personnes
- Température et taux d'humidité du local correspondant aux recommandations des fabricants du matériel stocké
- Planifier le contrôle des dates de péremption

Locaux de soins



- ↳ Surfaces horizontales et verticales lisses, supportant les produits de nettoyage habituels
- ↳ Mobilier d'entretien aisé
- ↳ Matériel de protection à disposition (solution désinfectante pour les mains, gants, masques, lunettes de protection,.....)
- ↳ Spécificités selon les directives ou recommandations d'experts : endoscopie, laboratoire, salle d'intervention, radiologie, ...)

Les locaux aux affectations multiples (cafétéria/
laboratoire/ endoscopie/... dans un même local)
sont à proscrire

Déchets

Gestion des déchets selon la directive cantonale DCPE 572)



Catégorie de groupe A

déchets médicaux peu souillés, contaminés par du sang (*couches, sparadraps, gants, compresses, seringues sans canules, tubulures perfusion sans mandrins, serviettes hygiéniques...*)



Catégorie de groupe B1 :

Déchets imbibés du sang (*déchets bloc op.*) ou autre liq. biologique présentant un danger de contamination



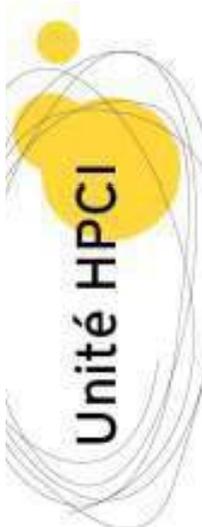
Catégorie de groupe B2 :

Coupants / tranchants



Catégorie de groupe B3 :

Médicaments périmés



Entretien des locaux



Classification des locaux par zone

Risque infectieux faible

Produit détergent /net. hebdomadaire

Zone 1

Bureaux, réception,
cafétéria, zone de
stockage

Risque infectieux bas

Produit détergent /net. journalier

Zone 2

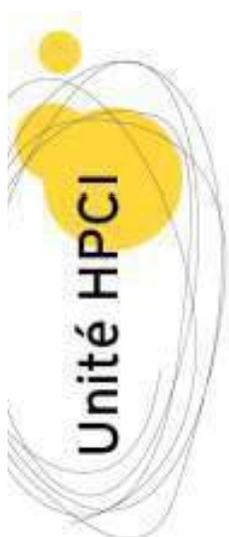
Salle d'attente, WC,
salle d'examen
.....

Risque infectieux élevé

Produit désinfectant-détergent /net
entre 2 patients

Zone 3

Surfaces de
travail.....

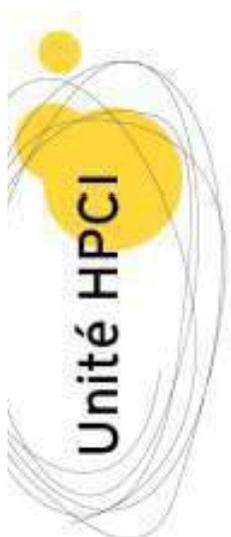


Dispositifs médicaux

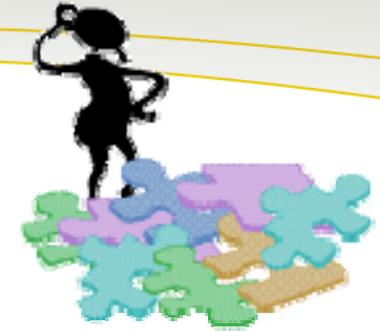


Principes de base

- ☞ Toujours privilégier l'utilisation de matériel à usage unique en respectant les dates de péremption, les conditions de stockage.
- ☞ Toujours traiter le matériel à usage multiple le plus rapidement possible après utilisation et selon les recommandations du fabricant (fournisseur).



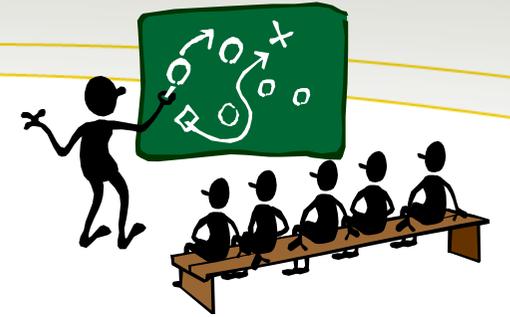
Évaluation des besoins



- ? usage unique ou usage multiple
- ? quel type de retraitement
- ? quel équipement
- ? quel local
- ? quel coût : retraiter / sous-traiter



Personnel



Formation initiale et continue adéquate

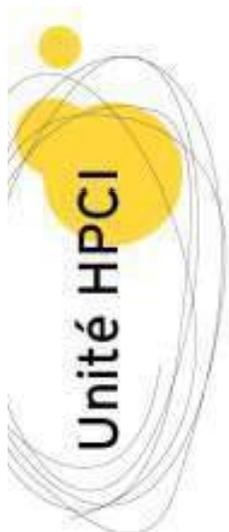
- Retraitement des dispositifs médicaux stériles pour petites structures - Espace Compétences
- Journées de formation - SSSH
- Congrès



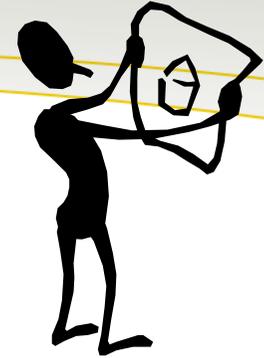
Notions de base en hygiène



Utilisation de matériel de protection - tenue vestimentaire spécifique pour chaque zone



Local



Dédié à cette tâche

- en dehors du flux des personnes
- sécurisé



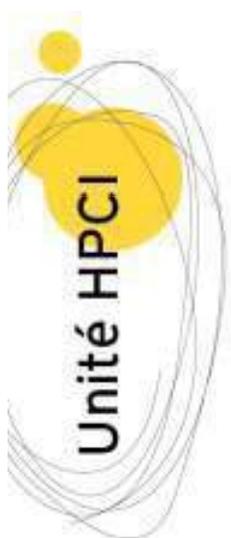
Marche en avant des DM (sale \Rightarrow propre)



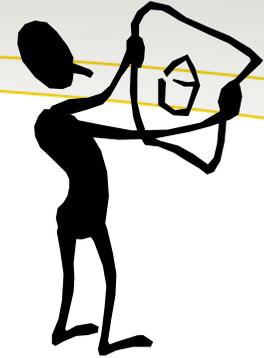
Séparation physique (paroi plexiglas par exemple) zones sales et propres



Surfaces verticales et horizontales lisses, d'entretien facile



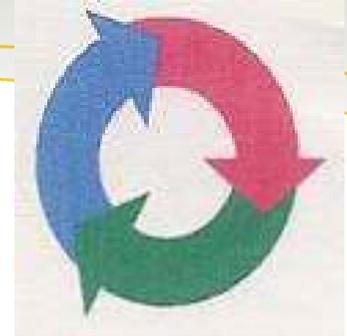
Local



-  Entretien selon des procédures écrites (responsable, fréquence, produits, équipement)
-  Eau maîtrisée selon les spécificités du fabricant, les normes
-  Equipement : contrôlé - validé selon les indications du fournisseur, les normes



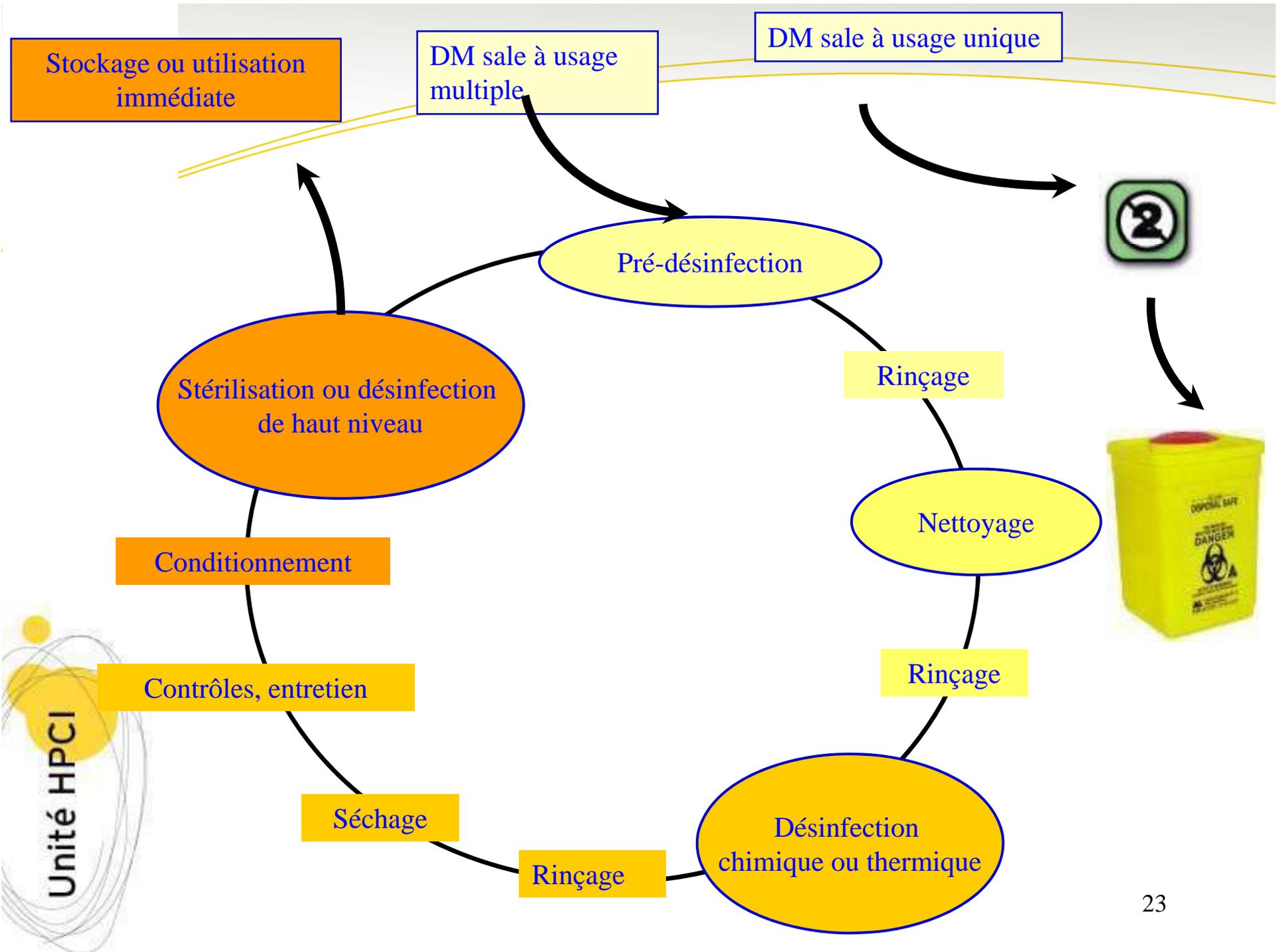
Retraitement des DM



- ↳ Identifier toutes les étapes du processus de prise en charge des DM :
- ↳ Pour chaque opération :
 - élaborer des procédures et des fiches techniques
 - planifier les contrôles et enregistrer ces derniers
 - planifier la maintenance, la validation de l'équipement
 - contrôler et valider l'équipement en tenant compte des prescriptions du fabricant, des normes

Classification et traitement des DM en fonction du risque

Catégories de matériel	Définition, exemples	Objectif du traitement
Non critique Risque infectieux bas	Dispositif n'entrant en contact qu'avec la peau intacte du patient Ex: manchette à pression, stéthoscope, ...	Éliminer les souillures et la plupart des germes (au min. les bactéries).
Semi-critique Risque infectieux moyen	Dispositif entrant en contact avec des muqueuses non stériles sans effraction ou la peau lésée superficiellement. Ex: matériel pour soins de la sphère ORL thermomètre rectal, buccal...	Éliminer les souillures et tous les germes (virus, bactéries, champignons, mycobactéries) à l'exception de quelques spores.
Critique Risque infectieux élevé	Dispositif entrant en contact avec un site corporel stérile Ex: instruments chirurgicaux ou pour soins de plaies, cathéters, sondes urinaires, d'aspiration, laryngoscopes, ...	Éliminer les souillures et détruire tous les micro-organismes y compris les spores.



ANNEXE A

Recommandations relatives aux contrôles nécessaires à la stérilisation des dispositifs médicaux

Mode	Quoi?	Comment?	Quand?	Documents	Remarques
Contrôle de l'appareil	Ordre de marche	Contrôle visuel (propreté, système de porte, unité d'affichage..)	Chaque jour au début du travail	Enregistrement pas nécessaire (instructions de travail)	
	Essai de fuite d'air (Test de vide) (si disponible)	Chambre vide, selon fournisseur	Chaque jour au début du travail	Protocole de stérilisation	Inscription des résultats et visa
	Test de pénétration de vapeur (si disponible)	Test B&D, programme selon fournisseur ou Test hélix, programme selon fournisseur	Chaque jour en cas de stérilisation de DM poreux Chaque jour	Protocole de stérilisation	Inscription des résultats et visa
Contrôle du traitement	Témoins de passage	Coller sur chaque emballage si pas déjà imprimé sur celui-ci	Chaque charge, chaque emballage	Enregistrement pas nécessaire (instructions de travail)	
	Étiquetage	Date de stérilisation et n° du lot (si déjà connu) ainsi que le contenu (si pas visualisable) sont à appliquer sur chaque emballage	Chaque charge, chaque emballage	Enregistrement pas nécessaire (instructions de travail)	
	Contrôle d'emballage	Contrôle de la continuité de la soudure, contrôle de l'étanchéité des conteneurs et des plateaux	Chaque charge, chaque emballage	Enregistrement pas nécessaire (instructions de travail)	
Contrôle de la charge	Libération	Un indicateur chimique de classe 5 ou 6 emballé dans la charge, utilisation d'un dispositif d'épreuve de procédé (PCD) si une stérilisation de corps creux est effectuée.	Chaque charge	Protocole de stérilisation	Inscription des résultats et visa
	Impression du processus	Contrôle de la conformité des paramètres du processus imprimés, viser	Immédiatement après fin du processus	Classer l'impression visée dans le classeur, Protocole de stérilisation.	Inscription des résultats et visa
	Emballages	Examiner l'intégrité des emballages, contrôle des témoins de passage	Immédiatement après fin du processus	Protocole de stérilisation	Inscription des résultats et visa
Contrôle des produits stérilisés	Libération pour l'utilisation	Examiner l'intégrité des emballages, contrôle de la date de péremption	Toujours avant l'utilisation	Modification du protocole de stérilisation si nécessaire	Inscription des résultats et visa



		Spécification de l'appareil			
		Cycles N	Cycles S (si approuvés par le fabricant)	Cycles B	Programme "prions"- 134°C, 18 min.
Groupe d'utilisateurs	Dentistes (selon recommandation de la SSO ⁷)			x	(x) 1)
	Ophthalmologues			x	x
	Cabinets ORL			x	x
	Neurochirurgie			x	x
	Chirurgie maxillo-faciale			x	x
	Cabinets de praticiens		x	x	(x)
	Gynécologues		x	x	(x)
	Urologues		x	x	(x)
	Chirurgie esthétique		x	x	(x)
	Spitex / EMS		x	x	(x)
	Podologues (selon recommandation SPV ⁸)		x	x	(x)
	Studios de tatouage et de piercing		x	x	(x)
Cabinets vétérinaires	x				
Utilisation	Dispositifs médicaux non emballés	x			
	Dispositifs médicaux emballés		x	x	
	Dispositifs médicaux avec corps creux A ⁴		x	x	

(x) 1): Selon les recommandations de la Commission d'Hygiène de la SSO, il y a lieu de viser l'absence de prions

(x): Observer les recommandations des associations professionnelles

Recommandation relatives aux prions émises par la Swiss NOSO CJD Task Force:

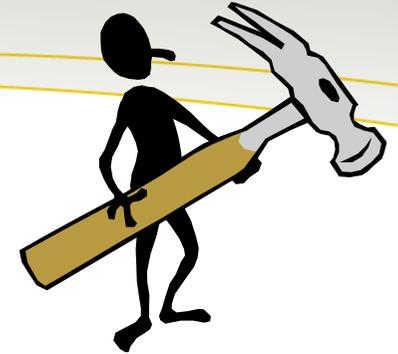
[http:// www.bag.admin.ch/prionen/fi/swissnoso_empf.htm](http://www.bag.admin.ch/prionen/fi/swissnoso_empf.htm)

Guide d'achat d'un petit stérilisateur

Exemple de liste de contrôle pour l'achat d'un petit stérilisateur à la vapeur d'eau

<input type="checkbox"/> cocher si correspondant	<input checked="" type="checkbox"/> type de cycle recommandé	Mesures à prendre / Remarques
Données de l'utilisateur à considérer pour l'achat d'un appareil		
Existe-t-il des recommandations émanant de votre association professionnelle?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> B / <input type="checkbox"/> S / <input type="checkbox"/> N	<input type="checkbox"/> NON Si NON: faites-vous conseiller par des collègues, des fabricants ou d'autres professionnels de la branche.
Le personnel dispose-t-il des connaissances spécialisées suffisantes et de la formation nécessaire pour retraiter et stériliser dans les cabinets des dispositifs médicaux réutilisables selon l'état actuel des connaissances?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON Si NON: ne retraiter soi-même qu'après avoir suivi une formation personnelle ou bien n'utiliser que des instruments à usage unique ou encore faire retraiter par des tiers certifiés.
Des interventions chirurgicales invasives ou des traitements au moyen d'instruments pénétrant dans la peau ou dans les muqueuses sont-elles pratiquées? Des instruments entrent-ils d'une autre manière en contact avec des blessures ou avec du sang? (Dans ce cas, les dispositifs médicaux doivent être utilisés une fois stérilisés, un emballage est nécessaire).	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> B / <input checked="" type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> N Si NON: un nettoyage et une désinfection appropriés sont souvent suffisants pour des instruments non critiques, à la rigueur aussi avec un appareil prévu pour des cycles N.
Faut-il stériliser des produits qui ne peuvent être traités à plus de 125°C à cause de leur instabilité à la chaleur?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON Si OUI: assurez-vous que l'appareil peut aussi être utilisé à un cycle température/temps correspondant et non seulement à 134°C/18 min.
Faut-il stériliser des dispositifs médicaux poreux (par ex. des textiles, des tampons, des gazes, etc.)?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> B / <input checked="" type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> NON
Faut-il stériliser des dispositifs médicaux présentant un corps creux dont le rapport entre la longueur et le diamètre est supérieur à cinq (corps creux A)?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> B / <input checked="" type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> NON
Des interventions neurochirurgicales, ophtalmologiques, oto-rhino-laryngologiques ou maxillo-faciales sont-elles pratiquées? (L'OMCJ prescrit une stérilisation à 134°C sous pression de vapeur saturée durant 18 minutes, également pour les cabinets médicaux!)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> B / <input checked="" type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> NON Pour toutes interventions chirurgicales: Recommandation de l'OFSP et de Swissmedic: donner la préférence à un appareil qui effectue le cycle "Prions" à 134°C/18 min.
Quels dispositifs médicaux / instruments doivent être stérilisés et dans quels emballages (simple, double, rigide, souple,...)? (év. annexer une liste complète)	Plus les informations seront détaillées, plus le fabricant sera à même de connaître vos exigences et pourra ainsi vous proposer une offre adaptée.
Nombre de procédés de stérilisation prévu journalièrement? cycles	
Quel est le poids total de charge par procédé? kg	

Législation - I



Lois fédérales :

- Loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP)
- Loi sur les produits thérapeutiques (LPth)

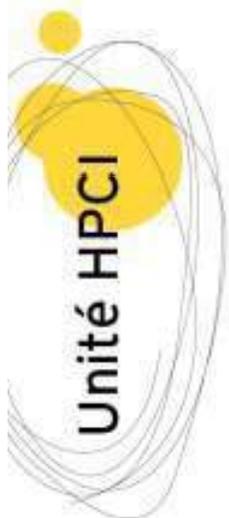


Législation - II

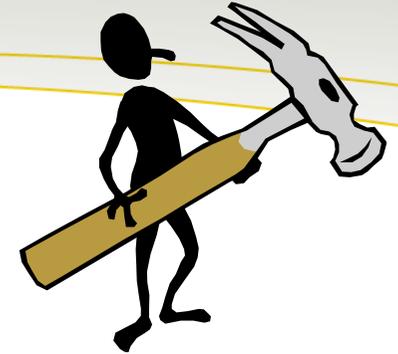


Ordonnances fédérales :

- Ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim)
- Ordonnance sur les denrées alimentaires (ODAI)
- Ordonnance sur la prévention de la maladie de Creutzfeldt-Jakob lors des interventions médico-chirurgicales (OMCJ)
- Ordonnance du DFI sur les objets destinés à entrer en contact avec les muqueuses, la peau ou le système pileux et capillaire, et sur les bougies, les allumettes, les briquets et les articles de farces et attrapes (Ordonnance sur les objets destinés à entrer en contact avec le corps humain)



Législation - III



Lois et règlements - canton de Vaud

- ↳ Loi sur la santé publique du 29 mai 1985 (mise à jour le 1er janvier 2007)
- ↳ Règlement sur les établissements sanitaires et les établissements apparentés de droit privé du 16 juin 2004
- ↳ Règlement concernant l'exercice des professions de la santé du 10 septembre 2003



Législation - IV

- **Recommandations Unité HPCI**
 - www.hpci.ch
- **Recommandations Swissmedic**
 - Guide d'achat d'un petit stérilisateur
 - Bonne pratiques
- **Normes (payantes)**
 - En 13 060
 - EN 11 607
 - EM 556 -1
 - EN 868
 - EN 866
 - EN 867
 -
-

